



**NOTRE DAME
DE BELLEGARDE**

ÉCOLE • COLLÈGE • LYCÉE

RENTREE DES CLASSES A L'ÉCOLE

MARDI 1ER SEPTEMBRE 2026

La rentrée des classes est un jour particulier où élèves et parents sont accueillis dans l'école pour lancer une nouvelle année scolaire

ACCUEIL DANS LES CLASSES	
Le matin	L'après midi
• 8h30 CM2 • 10h00 CM1	• 13h30 CE2 • 14h00 CP et CE1

- Appel dans la cour élémentaire
- Les parents sont invités à accompagner leurs enfants dans la cour et peuvent rester jusqu'à la fin de l'appel.
- Les enfants ont classe toute la journée, la cantine et le périscolaire fonctionnent
- L'accueil des enfants en maternelle est échelonné sur 4 jours, veuillez-vous référer à la circulaire spécifique maternelle.

Le jour de la rentrée, Mme Redon appelle les élèves par classe, ils se mettent en rang devant leur enseignante. Les parents ont un temps d'échange avec elle à ce moment-là.

La répartition des élèves dans les classes a été effectuée en concertation entre les enseignantes et la direction. Aucun changement ne sera possible.

Les élèves qui rentrent en bus, doivent être munis de leur titre de transport. Noter le numéro de leur bus et le nom de l'arrêt. Le ramassage scolaire est assuré dès le 1^{er} septembre à 16h30.

Tous les élèves apportent l'ensemble des fournitures demandées le jour de la rentrée et remettent à leur enseignante la fiche des autorisations (périscolaire) complétée et signée par les parents.

La garderie fonctionne dès le 1^{er} septembre à partir de 16h35.

EN CLASSE, les enseignantes distribuent les livres, fichiers et autres fournitures aux élèves. Manuels scolaires et fichiers devront être couverts rapidement.

Nous vous demandons de compléter et signer impérativement pour le lendemain le carnet de liaison remis à votre enfant. Ils seront ramassés et contrôlés en classe.

La semaine d'intégration permettra aux élèves de prendre toutes les bonnes habitudes de l'école et de la classe et aussi de favoriser le vivre ensemble, l'adaptation de chacun. **Une sortie scolaire est organisée le lundi 07 septembre 2026** pour les classes élémentaires.

Les fiches autorisations de sortie seront distribuées dès le 01/09/2026.



PLUS GÉNÉRALEMENT, SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR FIXE LE CADRE DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE. QUELQUES POINTS PARTICULIERS :

SECURITE

- Les badges nominatifs permettent aux parents et aux ***personnes autorisées par eux de rentrer dans l'école**. En cas de besoin supplémentaire, en faire la demande à Mme Vintousky.
- Une personne veille aux entrées et sorties des élèves. Elle contrôle aussi les entrées des adultes. **Le portail ferme chaque jour à 8h30, 13h15 et 18h30.**
- Possibilité de vérification des sacs au portail et contrôle des identités.
- La sortie des élèves s'effectue par le grand portail. Priorité aux élèves qui prennent le bus et à ceux qui sortent seuls.

**voisins, amis, nourrices, grands-parents etc.*

PERISCOLAIRE

En pièces jointes vous trouverez les circulaires relevant du périscolaire. Nous vous demandons de nous remettre la fiche « Vos autorisations » le jour de la rentrée.

Garderie le matin - gratuite et sans inscription :

Maternelle	7h30 - 8h30
	11h20 - 12h00

Primaire	7h30 - 8h15
	11h20 - 12h00

Les enfants externes sont gardés jusqu'à 11h55 sur la cour de l'élémentaire.
Passé ce délai, ils sont conduits à la cantine ; un repas **plein tarif** leur est donné.

Ateliers du midi (voir paragraphe Activités).

Périscolaire du soir - sur abonnement, 120 € par trimestre.

En retard pour récupérer votre enfant : Numéro spécifique pour la garderie : 07.60.03.98.11

Maternelle	16h35 - 18h30
------------	---------------

Primaire	16h35 - 18h30
----------	---------------

Étude surveillée : CE2 – CM1 – CM2 de **16h45 à 17h45** –

Elle débutera le **lundi 14 septembre**. Inscription au trimestre.

EFFETS PERSONNELS

Nous invitons tous les parents à bien marquer les vêtements, à mettre le nom de leur enfant au stylo feutre à l'intérieur des sacs, trousse, chaussures de sport, etc.

Eviter de donner aux enfants des vêtements ou objets de valeur. Conf. Règlement intérieur.



COMMUNICATION

Pour une communication fluide, nous vous invitons à vous rendre sur : **EcoleDirecte – Espace famille – Vos informations** afin de vérifier l'ensemble de vos coordonnées et de procéder aux modifications nécessaires.

Sur **EcoleDirecte** nous déposons à votre attention des documents à conserver (certificat de scolarité, factures bulletins...).

Vous êtes famille NDB : vous pouvez utiliser vos codes de l'an dernier, en cas de perte, adresser un mail à pages.gisele@ndbellegarde.net, votre code sera réinitialisé et vous recevrez de nouveaux identifiants.
Vous êtes nouvelle famille : des codes vous seront adressés par mail début septembre.

La correspondance famille/école quotidienne via EcoleDirecte et le carnet de liaison.

ADMINISTRATIF

Gisèle PAGES au secrétariat est votre interlocutrice pour toutes vos démarches administratives et les informations pratiques sur l'école. Adresse électronique : **pages.gisele@ndbellegarde.net**

Le service comptabilité répondra à vos demandes liées à la facturation de la scolarité ou de la restauration scolaire.

CONGES SCOLAIRES

Toussaint : Du vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre 2026
Noël : Du vendredi 18 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
Hiver : Du vendredi 12 février au lundi 1^{er} mars 2027
Printemps : Du vendredi 9 avril au lundi 26 avril 2027
Fin des cours le 29 juin 2027

Calendrier établissement :

- **Journée pédagogique centre scolaire les 16 octobre 2026 et 4 janvier 2027. Les élèves n'auront pas de cours ces jours-là.**

ASSURANCE SCOLAIRE MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE

L'établissement prend en charge l'assurance scolaire pour tous. Vous n'avez pas à fournir d'attestation. Le contrat est souscrit auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, 1^{er} assureur de l'enseignement privé.



FACTURATION ET RESTAURATION 2026/2027

- **TARIFS** conf le contrat de scolarisation – Annexe financière – contribution familiale.

Vous recevrez fin septembre qu'une seule facture annuelle qui reprendra le coût de la scolarité, la restauration, les cotisations et éventuellement d'autres points suivant le niveau.

La cotisation aux services diocésains de l'Enseignement catholique de 32.68€/an.

Une réduction famille nombreuse sera appliquée sur les frais de scolarité (hors cotisation) à partir du troisième enfant.

Repas à l'école	Coût unitaire
Demi-pensionnaire au moins 1 repas régulier par semaine	7.00 €
Repas pour un externe repas occasionnel	7.90 €

La facturation sera calculée sur le nombre de repas prévus dans l'année, en fonction du calendrier prévisionnel pour votre enfant.

Cette facturation sera actualisée en cours d'année si besoin pour prendre en compte chaque situation. Par exemple, si votre enfant participe à un échange scolaire, les repas non pris seront déduits de votre solde.

- **REGLEMENT**

Dès la rentrée, les frais de restauration seront inclus à la facture annuelle de scolarité (une facture unique). Vous pourrez suivre la situation de votre compte sur école directe.

Pour les familles qui ont opté pour le prélèvement automatique, un échéancier sur 9 mois du 5 octobre au 5 juin sera porté sur votre facture que vous recevrez sur école-directe

Pour les autres, le même échéancier sera porté sur votre facture mais vous devrez en assurer le règlement régulièrement par chèque ou directement sur école-directe par carte bancaire. Si vous souhaitez régler par prélèvement merci de prendre contact avec le service de comptabilité dès la rentrée.

- **FONCTIONNEMENT**

DEMI-PENSIONNAIRE

Quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine, le prix du repas est de **7.00 €**.

En cas d'absence, les repas sont intégralement remboursés à partir du 3ème jour d'absence.

A l'école un appel cantine sera fait chaque matin.

PEDAGOGIE

Sorties scolaires : support important au projet pédagogique, les sorties scolaires font partie de l'agenda de l'élève.

Laissées à l'appréciation et à l'initiative de l'enseignante, elles ont lieu sur le temps scolaire et sont validées par la direction. Des projets, notamment de classes vertes feront l'objet d'informations au cours des réunions de parents.



Anglais : Dès la PS les élèves débutent l'anglais et poursuivent cet apprentissage jusqu'en CM2 avec deux professeures.

Allemand en CM2 – 45 minutes par semaine. Découverte linguistique et culturelle d'une langue proposée dès la 6^{ème} avec une professeure.

La programmation informatique est une discipline obligatoire, poursuivie au collège. Il est indispensable que nos élèves connaissent les bases de ces systèmes. Une session de 8 semaines à raison de 1h30/semaine est intégrée au programme de CM1 et de CM2 sur la thématique de la robotique.

Musique : De la PS au CM2 les élèves suivent des cours de musique avec un intervenant. 40 minutes pour chanter, rythmer, écouter, s'exprimer...

Bibliothèque : accueil pour toutes les classes sur le temps scolaire, à raison d'une heure à une heure trente par semaine. Les enfants peuvent emprunter des livres, lire, écouter une histoire, préparer un exposé...

Des thématiques précises sont abordées en soutien aux différents projets de classes. Une proposition importante en littérature jeunesse est pensée par deux animatrices présentes.

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Un enseignant spécialisé apporte une aide aux élèves en difficultés à la demande des enseignantes ou de la directrice. Cette prise en charge s'effectue en classe ou dans une classe dédiée. Les parents sont informés de la mise en place de ce dispositif et au moins une rencontre les réunit.

Mentions « Informatique et Libertés » OGEC Notre Dame de Bellegarde

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et pédagogique des élèves. Les destinataires des données sont : les administrations concernées. Les données suivantes : nom, prénom, adresse postale, adresse email, seront transmises à l'APEL de Notre Dame de Bellegarde, pour qu'elle puisse communiquer directement avec les parents d'élèves. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : OGEC Notre Dame de Bellegarde - Correspondant Informatique et Libertés – 22 avenue Gambetta – 69250 Neuville sur Saône. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

L'école fermera ses portes le jeudi 10 juillet au soir, et réouvrira le 24 août.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances à tous !

Catherine REDON Gisèle PAGES Céline VINTOUSKY